

drait à rien de moins qu'à placer sous le contrôle de l'Etat, la belle Société de St-Vincent de Paul et ses sages règlements qui sont approuvés par l'autorité religieuse, la seule compétente en pareille matière.

Espérons que lorsque nos confrères connaîtront votre opinion sur ces divers sujets, ils comprendront qu'il faut se conformer au règlement général, qui est pour notre société le principe et le signe de son unité.

Tout en regrettant l'existence de ces abus ainsi que des irrégularités dont vous nous parlez, nous sommes heureux de vous faire remarquer que notre Société au Canada continue à progresser d'une manière satisfaisante, ainsi qu'il appert par le tableau statistique qui accompagne ce rapport.

Comme les années précédentes, quelques conférences ne nous ont fait parvenir leurs rapports que très tard, et nous regrettons de dire que quelques unes ne nous en ont pas fait du tout ; ces irrégularités expliquent pourquoi le présent rapport est lui-même expédié si tard. Espérons qu'à l'avenir nos confrères qui sont en retard cette année, voudront bien nous transmettre leurs rapports plus tôt, et que ceux qui n'en ont pas fait comprendront la nécessité de nous communiquer le résultat de leurs travaux.

Nous avons la satisfaction de dire que les conférences de Québec, en général, ont fait preuve de beaucoup d'activité durant l'année ; celle de St François-Xavier a placé trois orphelins dans une institution de charité, et une orpheline, âgée de 13 ans, qui n'avait pas encore fait sa première communion, dans une famille respectable ; celle de Notre-Dame des Anges a placé deux petits garçons, âgés respectivement de 7 et 8 ans, et presque abandonnés de leur mère, dans un hospice, pour sept ans ; un autre petit garçon de 8 ans a dû être placé dans un asile d'aliénés pour quelque temps, et plus tard dans une bonne famille, pour le reste de ses jours. Une vieille femme a été placée chez les sœurs de la Charité pour sa vie, et les membres